BALGRID SA

RAPPORT DE GESTION 2013

RÉSEAU DE B-VALGRID

(ÉTAT AU 31.12.2013)

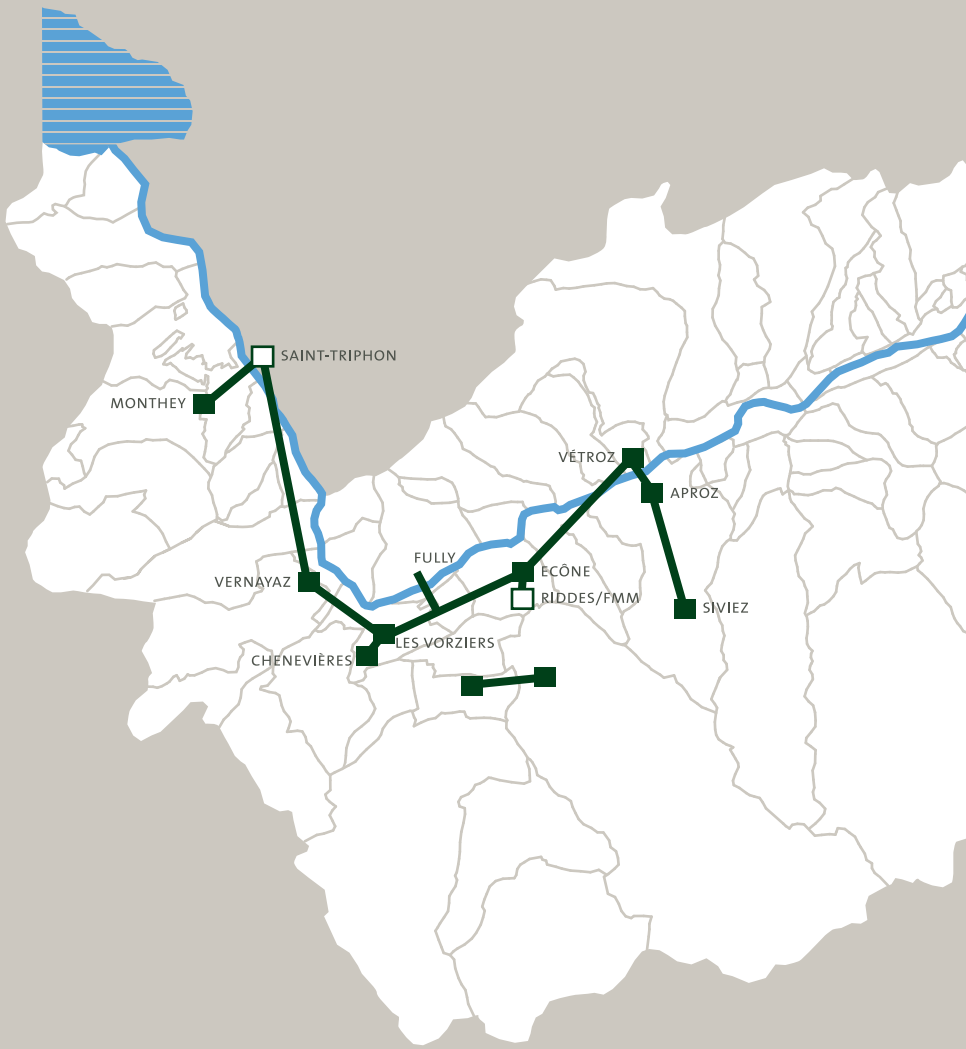

ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants (état au 31.12.2013)

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Échéance lors de l'AG statuant sur l'exercice
Paul MICHELLOD Président	Directeur, FMV	2006	2014
Philippe DELEZE Vice-Président	Directeur, SEIC	2006	2014
Patrick MARET	Membre de la Direction, FMV	2006	2014
Dany PERRUCHOUD	Administrateur, FMV	2010	2014
Patrick PRALONG	Directeur, Sinergy Infrastructure	2006	2014
Michel RAUSIS	Administrateur, FMV	2012	2014
Raymond VAUDROZ	Directeur, SOGESA	2012	2014

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans.

M. Philippe Amacker est secrétaire hors-conseil.

B-Valgrid a confié par mandat à FMV les gestions administrative et technique, ainsi que l'exploitation, la construction et l'entretien des installations. La direction opérationnelle est assurée par M. Yves-André Bagnoud, membre de la Direction de FMV.

Les fiduciaires Dini & Chappot SA et NOFIVAL SA à Martigny assument le mandat d'organe de révision de B-Valgrid. La durée de leur mandat est d'un an.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Buts de la société

B-Valgrid poursuit les buts suivants :

– l'exploitation d'un réseau électrique Haute Tension (HT) entre Saint-Triphon et Siviez,

– le développement, le renouvellement, le renforcement, l'entretien et la rénovation dudit réseau.

Son siège social est à Martigny.

La création de B-Valgrid en 2006 s'est inscrite dans la continuité d'un concept plus large visant l'exploitation unique du réseau suprarégional 65 kV en Valais. Ce concept a été initié en 2005, par la création de Valgrid, société propriétaire et gestionnaire du réseau 65 kV du Haut-Valais.

Capital de la société

Le capital-actions de CHF 12 000 000, libéré au 31.12.2013 à hauteur de CHF 11 520 000, est réparti comme suit :

– FMV	56%
– SEIC	20%
– Sinergy Infrastructure	13%
– SOGESA	8%
– Commune de Fully	3%

Actifs

Les actifs de B-Valgrid comprennent les transformateurs 220/65 kV et 125/65 kV, les lignes 65 kV, les transformateurs 65/16 kV ainsi que les installations afférentes.

Contexte fédéral

Le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé en 2011 la sortie progressive du nucléaire. La Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral a été mise en consultation jusqu'en septembre 2012. Sur la base des nombreux avis émis, la Confédération a remanié et développé la Stratégie énergétique 2050. Le 4 septembre 2013, le Conseil fédéral a adopté le message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 et l'a soumis au Parlement pour examen. L'objectif consiste à restructurer par étapes l'approvisionnement énergétique suisse d'ici à 2050, notamment en réduisant la consommation énergétique et en développant de manière économiquement viable et moderne les sources d'énergie renouvelable.

Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral a également défini l'axe relatif aux réseaux électriques et a élaboré un concept détaillé. L'infrastructure des réseaux est un élément-clé de l'approvisionnement en électricité. En raison de son âge, de la part croissante de la production électrique décentralisée et aléatoire des nouvelles énergies renouvelables et de l'évolution du «smart grid», le réseau électrique suisse doit être transformé et développé. Sur la base de ce concept, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'élaborer, d'ici à l'automne 2014, un projet de loi pour la mise en œuvre de la stratégie «Réseaux électriques». Le document fixera des consignes contraignantes pour la planification et les processus de développement des réseaux, prenant en compte les milieux concernés; il sera ainsi assuré que la restructuration et l'extension des réseaux seront conformes aux besoins et aux calendriers prévus.

Contexte cantonal

En mai 2009, le Conseil d'Etat a déclaré l'élaboration d'une politique énergétique cantonale comme l'un des dix projets gouvernementaux prioritaires. Après avoir publié en 2011 son premier rapport sur la stratégie des forces hydrauliques, le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) a rendu public en janvier 2013 son rapport «Stratégie – Efficacité et approvisionnement en énergie».

Le développement coordonné du transport et de la distribution d'énergie, dans le but d'améliorer l'efficacité du système d'approvisionnement, constitue un pilier important de ce rapport. Il s'inscrit dans le prolongement du décret cantonal d'application de la LApEl du 12 décembre 2008 dont l'un des objectifs est d'unifier l'exploitation du réseau valaisan de distribution suprarégionale (65 kV). Une première étape a été franchie dans ce sens en 2011, par le mandat confié à FMV pour la surveillance de l'axe principal du réseau 65 kV.

En juin 2013, un groupe de parlementaires a déposé au Grand Conseil valaisan une initiative intitulée «Loi relative à la société cantonale pour l'exploitation des réseaux

de distribution électrique suprarégionaux». Le but principal de cette initiative est la création d'une société cantonale propriétaire des réseaux de distribution électrique suprarégionaux avec l'application d'un tarif uniforme. Elle concrétise en partie le décret cantonal d'application relatif à la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité.

En tant que propriétaire et exploitant du réseau de distribution suprarégional du Bas-Valais, B-Valgrid est directement concernée par cette initiative. Il est à relever que B-Valgrid et sa société-sœur Valgrid sont des précurseurs en la matière, étant donné qu'elles ont unifié respectivement une grande partie du réseau bas-valaisan et haut-valaisan. B-Valgrid suivra de près l'évolution de cette initiative, dans l'intérêt de ses clients et de ses actionnaires.

Activités 2013

À l'exception de quelques dérangements techniques, l'exploitation du réseau de B-Valgrid a bien fonctionné en 2013.

Conformément à sa mission, B-Valgrid a exécuté tous les travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance de ses installations.

Le câble de terre de la ligne St-Triphon-Vernayaz-Vorziers a été changé en 2013.

Selon les nouvelles directives en vigueur, B-Valgrid a installé des systèmes antichute sur ses pylônes qui en étaient dépourvus.

Les travaux pour le remplacement de neuf groupes de mesures au poste d'Aproz ont débuté pendant l'exercice sous revue et seront terminés en 2014 en même temps que le changement du système de téléconduite.

B-Valgrid et les entreprises concernées par le réseau 65 kV dans le district d'Entremont (Forces Motrices de Sembrancher, SI Bagnes, AXPO, SOGESA, SEDRE) ont signé en 2011 une convention portant sur la construction et la propriété de la liaison câblée 65 kV Sembrancher-Probé. Les travaux de construction ont été effectués pendant l'exercice sous revue. En novembre 2013, la liaison câblée Sembrancher-Probé a été mise en service, ce qui a permis de créer la boucle Riddes-Ecône-Vorziers-Sembrancher-Probé-Verbier-Riddes et d'augmenter ainsi la sécurité d'alimentation pour l'ensemble des consommateurs et des producteurs de la région.

Dans ce contexte, la communauté des coûts de B-Valgrid a été élargie dès le 1er janvier 2013 aux SI Bagnes.

B-Valgrid poursuit les discussions et réflexions avec ses différents partenaires pour améliorer le réseau et renforcer la sécurité d'approvisionnement. En 2013, des discussions ont notamment été menées pour les réseaux de la région d'Entremont et de St-Triphon.

B-Valgrid a calculé ses tarifs 2014 d'acheminement de l'électricité selon les règles définies par le législateur et validées par l'ElCom. Les tarifs sont constitués des composantes «énergie brute» et «puissance nette soutirée». Les tarifs 2014 sont à la hausse par rapport à 2013, mais globalement inférieurs à 2009, 2010 et 2011. L'augmentation est induite principalement par la hausse des coûts des réseaux amonts NR1/NR2 facturés par Swissgrid et par l'augmentation du WACC (coût moyen pondéré du capital). En effet, dans le cadre de la révision de l'Ordonnance fédérale sur l'Approvisionnement en Electricité (OApEl), une nouvelle méthode pour le calcul du taux d'intérêt des capitaux investis dans les réseaux électriques (WACC) a été introduite. Les nouvelles modalités de calcul devraient assurer une rémunération des capitaux en meilleure adéquation avec le marché. Les investissements, indispensables dans les réseaux de distribution et de transport, reposent ainsi sur des assises plus durables. Selon cette nouvelle méthodologie, le DETEC a fixé le WACC à 4.70% pour l'année 2014, contre 3.83% pour 2013.

La gestion des risques fait partie intégrante des activités de la société. L'analyse annuelle des risques a été réalisée et formalisée par la Direction et revue par le Conseil d'administration durant l'exercice 2013.

L'Assemblée générale ordinaire de B-Valgrid s'est tenue le 14 mai 2013 à Sion. Le Conseil d'administration l'a orientée sur les activités de la société et les actionnaires ont approuvé toutes ses propositions.

Perspectives 2014

B-Valgrid continuera à s'engager pour la mise en place d'un réseau unifié, sûr, performant et efficace pour assurer l'approvisionnement de l'ensemble des clients valaisans à un prix le plus compétitif et le plus stable possible.

Propriétaire et exploitant du réseau de distribution suprarégional du Bas-Valais, B-Valgrid suivra attentivement et activement les développements en matière de réseau électrique au niveau cantonal et national, à savoir: discussions sur la création d'une société cantonale en Valais pour le réseau de distribution suprarégionale, Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et deuxième étape de la libéralisation du marché de l'électricité.

COMPTES 2013

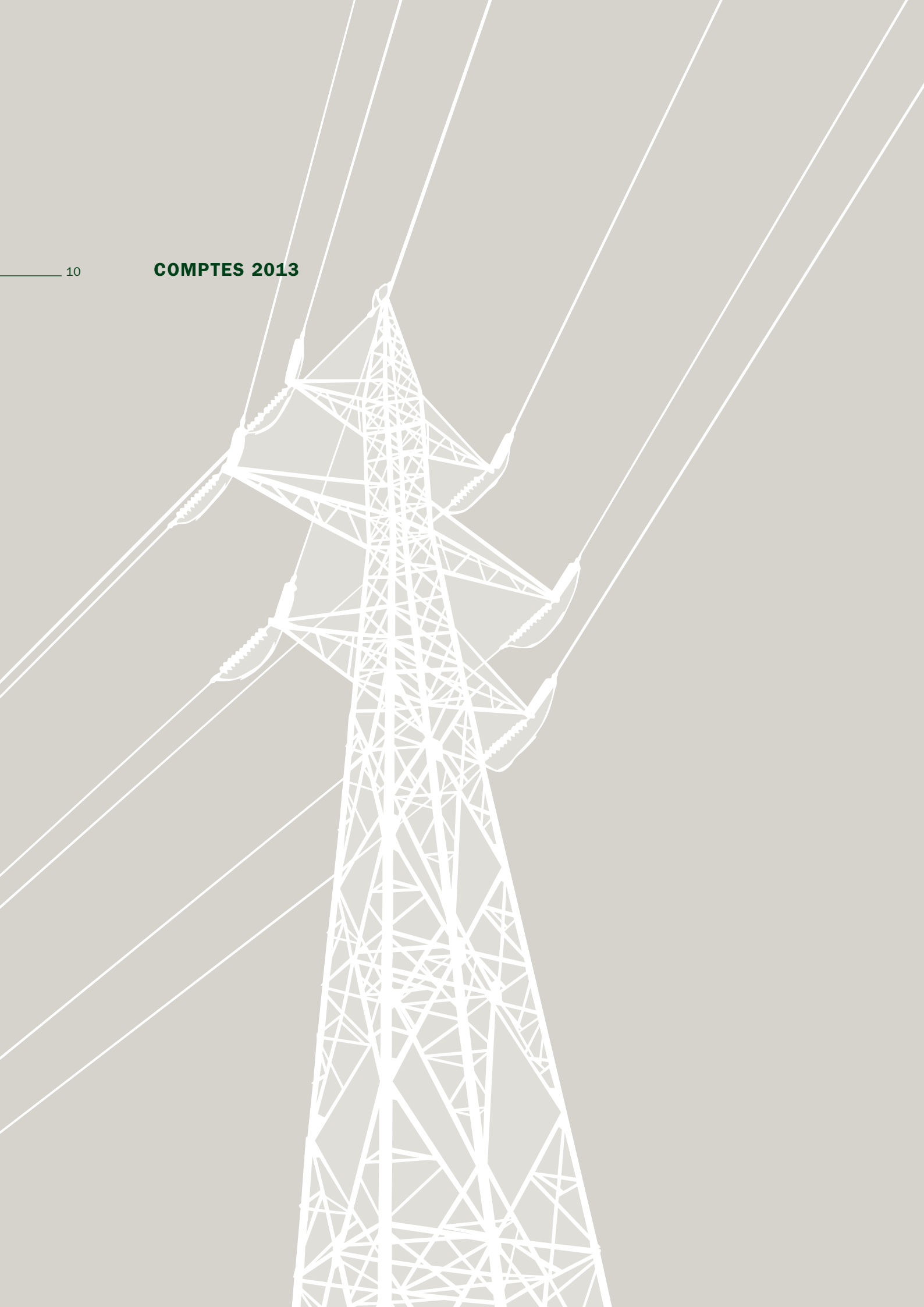

B-VALGRID SA, MARTIGNY
COMPTE DE RÉSULTAT

	Note	2013 CHF	2012 CHF
Produits du transit d'énergie		11 852 021	9 646 592
Différence de couverture	2	-459 458	-158 273
Travaux pour tiers		–	4 119
Autres produits		507 217	591 157
Produits d'exploitation		**11 899 780**	**10 083 595**
Coûts des niveaux N1 et N2		-3 794 049	-2 702 687
Location de réseaux		-2 920 257	-2 078 990
Entretien et exploitation du réseau		-1 829 594	-1 830 521
Achats liés aux travaux pour tiers		–	-4 119
Frais d'administration		-297 863	-295 957
Frais divers		-1 535	-5 950
Impôts sur le capital et impôts fonciers		-119 000	-118 600
Charges d'exploitation		**-8 962 298**	**-7 036 824**
Résultat d'exploitation		**2'937'482**	**3'046'771**
Amortissements		-1 623 925	-1 677 928
Résultat avant intérêts et impôts		**1 313 557**	**1 368 843**
Produits financiers		2 593	9 709
Charges financières		-869 109	-872 458
Produits exceptionnels, uniques ou hors périodes	3	61 848	–
Résultat avant impôts		**508 889**	**506 094**
Impôts sur le bénéfice		-101 800	-100 000
Résultat annuel		**407 089**	**406 094**

B-VALGRID SA, MARTIGNY

BILAN

Actif

	Note		31.12.2013 CHF		31.12.2012 CHF
Actif circulant					
Trésorerie		997 580		2 627 982	
Créances sur ventes et prestations					
envers les actionnaires et les proches		1 998 127		1 951 795	
envers les tiers		1 556 559		947 506	
Autres créances à court terme		768		1 074	
Actifs de régularisation					
envers les actionnaires et les proches		45 600		44 330	
envers les tiers		82 854	**4 681 488**	33 831	**5 606 518**
Actif immobilisé					
Immobilisations corporelles					
Immeubles et installations		47 206 171		41 757 262	
Travaux en cours		660 088		2 111 634	
- Fonds d'amortissements		-11 754 236	**36 112 023**	-10 157 864	**33 711 032**
Immobilisations incorporelles					
Droits de transit & Goodwill		1 137 700		1 137 700	
- Fonds d'amortissements		-674 867	**462 833**	-647 315	**490 385**
Capital non libéré					
Capital-actions non libéré	4	480 000	**480 000**	480 000	**480 000**
Total Actif			**41 736 344**		**40 287 935**

B-VALGRID SA, MARTIGNY

BILAN

Passif

	Note		31.12.2013 CHF		31.12.2012 CHF
Capitaux étrangers					
Capitaux étrangers à court terme					
Dettes sur achats et prestations					
envers les actionnaires et les proches		1 528 106		964 165	
envers les tiers		1 290 148		546 957	
Dettes à court terme portant intérêt	5				
envers les tiers		3'000 000		–	
Passifs de régularisation					
envers les actionnaires et les proches		93 600		675'563	
envers les tiers		2 012 073	**7 923 927**	1 350 322	**3 537 007**
Capitaux étrangers à long terme					
Dettes à long terme portant intérêt	6				
envers les tiers		21 000 000		24 000 000	
Provision pour stabilité du timbre		235 000	**21 235 000**	235 000	**24 235 000**
Capitaux propres					
Capital-actions	4	12 000 000		12 000 000	
Réserve légale issue du bénéfice		128 300		107 900	
Bénéfice reporté		42 028		1 934	
Bénéfice de l'exercice		407 089	**12 577 417**	406 094	**12 515 928**
Total Passif			**41 736 344**		**40 287 935**

B-VALGRID SA, MARTIGNY
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2013 CHF	2012 CHF
Résultat annuel	407 089	406 094
Amortissements	1 623 925	1 677 928
Dissolution provisions	-61 848	–
Cash-Flow	**1 969 166**	**2 084 022**
Variation des créances	-655 079	-256 212
Variation des actifs de régularisation	-50 293	18 515
Variation des dettes	1 307 132	-1 228 320
Variation des passifs de régularisation	141 636	-2 405 839
Variation du fonds de roulement	**743 396**	**-3 871 856**
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**2 712 562**	**-1 787 834**
Investissements	-5 448 910	-628 430
Travaux en cours	1 451 546	-845 634
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**-3 997 364**	**-1 474 064**
Paiement du dividende	-345 600	-322 560
Libération complémentaire du capital-actions	–	768 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**-345 600**	**445 440**
Total des flux de trésorerie	**-1 630 402**	**-2 816 458**
Variation de la trésorerie		
Disponibilités au 01.01	2 627 982	5 444 440
Disponibilités au 31.12	997 580	2 627 982
Variation de la trésorerie	**-1 630 402**	**-2 816 458**

B-VALGRID SA, MARTIGNY
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Généralités

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) prévoit à son article 11 que les gestionnaires et les propriétaires de réseaux de distribution et des réseaux de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique, distincts de ceux des autres secteurs d'activité, l'« unbundling ». L'activité principale de B-Valgrid SA est le transport d'électricité. Les travaux effectués pour des tiers sont une activité annexe et marginale : les coûts et recettes y relatifs sont visibles distinctement dans les comptes. Les exigences législatives en matière de transparence dans la publication des comptes sont ainsi respectées.

1. Principes d'évaluation

Les comptes annuels de B-Valgrid SA ont été établis conformément aux règles du droit comptable suisse. Le nouveau droit a été appliqué dès le 1er janvier 2013 et afin de permettre la comparaison, la présentation des comptes 2012 a été retraitée. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Créances
Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sans correction de valeur individuelle.

Actif immobilisé
Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Lignes aériennes	60 ans
Bâtiments et génie civil	50 ans
Transformateurs, câbles	40 ans
Droits de transit	30-40 ans
Champs de ligne, de transformateurs	30 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	10-15 ans

Cours de change
Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31.12.2013 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions. Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

2. Différence de couverture

Le mécanisme de calcul des coûts imputables prévoit le report de la différence de couverture des années précédentes dans le calcul du timbre. La différence de 2013 pourra ainsi être prise en compte dans le calcul du timbre d'acheminement de l'année 2015.
Le report de coûts pour 2013 se calcule ainsi :

-910 064	Excédent de recettes
342 982	Différence sur les coûts imputables
107 624	Adaptation WACC, base 31.12.2013 vs 31.12.2011
-459 458	**Différence de couverture (report sur timbre 2015)**

3. Produits exceptionnels, uniques ou hors périodes

Cette position comprend la dissolution de la provision pour impôts relative aux années 2007 à 2011.

4. Actionnaires	**Capital-actions (CHF)**		**Type**	**Capital libéré (CHF)**	**Solde à libérer (CHF)**
FMV SA	6 120 000	51 %	A	6 120 000	–
FMV SA	600 000	5 %	B	120 000	480 000
SEIC SA	2 400 000	20 %	A	2 400 000	–
Sinergy SA	1 560 000	13 %	A	1 560 000	–
SOGESA	960 000	8 %	A	960 000	–
Commune de Fully	360 000	3 %	A	360 000	–
	12 000 000			**11 520 000**	**480 000**

5. Dettes à court terme portant intérêt

Banques			**Valeur au 31.12.2013**	**Valeur au 31.12.2012**
Crédit Suisse	2009-2014	3.38%	3'000 000	–
			3'000 000	**–**

6. Dettes à long terme portant intérêt

Banques			**Valeur au 31.12.2013 CHF**	**Valeur au 31.12.2012 CHF**
Crédit Suisse	2009-2014	3.38 %	–	3 000 000
UBS	2009-2016	3.41 %	4 000 000	4 000 000
Crédit Suisse	2009-2019	3.70 %	4 000 000	4 000 000
Banque Cantonale du Valais	2009-2021	3.75 %	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	2009-2024	3.85 %	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	2010-2022	3.17 %	3 000 000	3 000 000
			21 000 000	**24 000 000**

En relation avec les dettes ci-dessus, la société ne peut pas mettre en garantie ses actifs sans l'accord des bailleurs de fonds.

7. Moyenne annuelle des emplois à plein temps
La société n'a pas d'employés.

B-VALGRID SA, MARTIGNY
PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'UTILISATION DU BÉNÉFICE

	2013 CHF
Bénéfice reporté	42 028
Bénéfice 2013	407 089
Bénéfice à répartir	**449 117**
5% Attribution à la réserve générale	20 400
3% Dividende sur le capital-actions libéré de CHF 11 520 000	345 600
Report sur la nouvelle année	83 117
Total bénéfice réparti	**449 117**

DINI & CHAPPOT SA
FIDUCIAIRE

NOFIVAL
fiduciaire et révision

Rue du Rhône SA
CP 759
1920 Martigny
T. 027 722 47 57
F. 027 722 71 54
www.nofival.ch

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE B-VALGRID SA à Martigny

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de **B-VALGRID SA** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Martigny, le 18 mars 2014

Fiduciaire DINI & CHAPPOT SA

Philippe Dini
Expert réviseur agréé

NOFIVAL SA

Julien Monod
Expert réviseur agréé

Dimitri Vernay
Expert réviseur agréé

B-Valgrid SA
Siège de la société :
CH-1920 Martigny

Gestion administrative :
Case postale 506
CH-1951 Sion
Tél. : +41 27 327 4500
Fax: +41 27 327 4501